

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2024

---

## GÉNÉRALISATION DU CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À DES FINS D'EMPLOYABILITÉ - (N° 2015)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 11

présenté par  
M. Turquois

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'article L. 1252-7 du code du travail, le mot : « quelles » est remplacé par les mots : « qu'elles ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement corrige une faute d'orthographe à l'article L. 1252-7 du code du travail.